

L'ÉMANCIPATION SUPPLÉMENT

TRIMESTRIEL N°507 - FSU-SNUIPP

SECTION ARDÈCHE

N°02

FEVRIER 2026

4 RÉUNIONS D'INFO SYNDICALE SPÉCIALES AESH DU 5 AU 13 MARS 2026

SOMMAIRE

I • RIS	02
En Mars, viens échanger avec la FSU et aussi entre AESH	
II • COMMENT	03
Est ce un droit ? Est-on payé ?	
III • LA FSU, À QUOI ÇA SERT ?	04

La FSU vient à votre rencontre!

Viens échanger avec Anne-Lise , Nadia et Anne-Laure, toute les trois AESH



07.SNUIPP.FR

SNU07@SNUIPP.FR

04 75 64 32 02

PRIX : 0,30 €

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE
p4
PRIVAS CC
Déposé le XXX

SNU-IPP : Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC

N° d'inscription à la C.P.A.P : 0230 S 05443 - ISSN : 0153.9000 - Directeur gérant : BOSC Elvire, Maison des Syndicats, 07000 PRIVAS

RÉUNIONS D'INFO. SYNDICALE :

En Mars, la FSU Ardèche vient à la rencontre des AESH !

La création de 5 nouveaux P.A.S. dès la rentrée 2026 et les autres pour septembre 2027, des moyens humains revus sans cesse à la baisse, des AESH changé.es d'affectation du jour au lendemain souvent pour aller éteindre le feu après départ en congé maladie de l'AESH précédent.e, la déconsidération, voire le mépris de la hiérarchie, le rejet du statut de fonctionnaire...

En participant aux réunions d'information syndicale, tu t'offres la possibilité de retrouver ou rencontrer d'autres AESH de ton PIAL et d'échanger tou.te.s ensemble sur ce métier, de t'informer sur tes droits, de connaître les initiatives et les actions syndicales et d'élaborer ensemble des actions et des revendications propres aux AESH.

Lors de ces réunions d'information syndicale auxquelles la FSU 07 t'invite en **mars 2026**, un premier temps sera consacré tout

d'abord à répondre aux questions concernant **le statut, les droits, le rôle** des AESH, avant de proposer les dernières données dont nous disposons concernant **l'ouverture des 5 PAS** prévue pour la rentrée prochaine et de définir les revendications à faire remonter à l'administration concernant ce nouveau dispositif. Ensuite, nous échangerons pour partager les expériences vécues liées au manque criant de moyens humains. Ton avis nous permet d'étayer nos interventions auprès de l'administration. Aussi, viens débattre, interroger, apporter ta vision du métier et tes idées pour améliorer les conditions dans lesquelles nous l'exerçons.

Contribue à densifier le collectif des AESH en Ardèche, participe aux réunions d'information syndicale !

QUATRE RÉUNIONS DANS LE DÉPARTEMENT

ANNONAY
Collège Les Perrières
Vendredi 13 mars
(9h-12h)

AUBENAS
Lycée Gimond*
Jeudi 5 mars
(14h-17h)

*stationnement

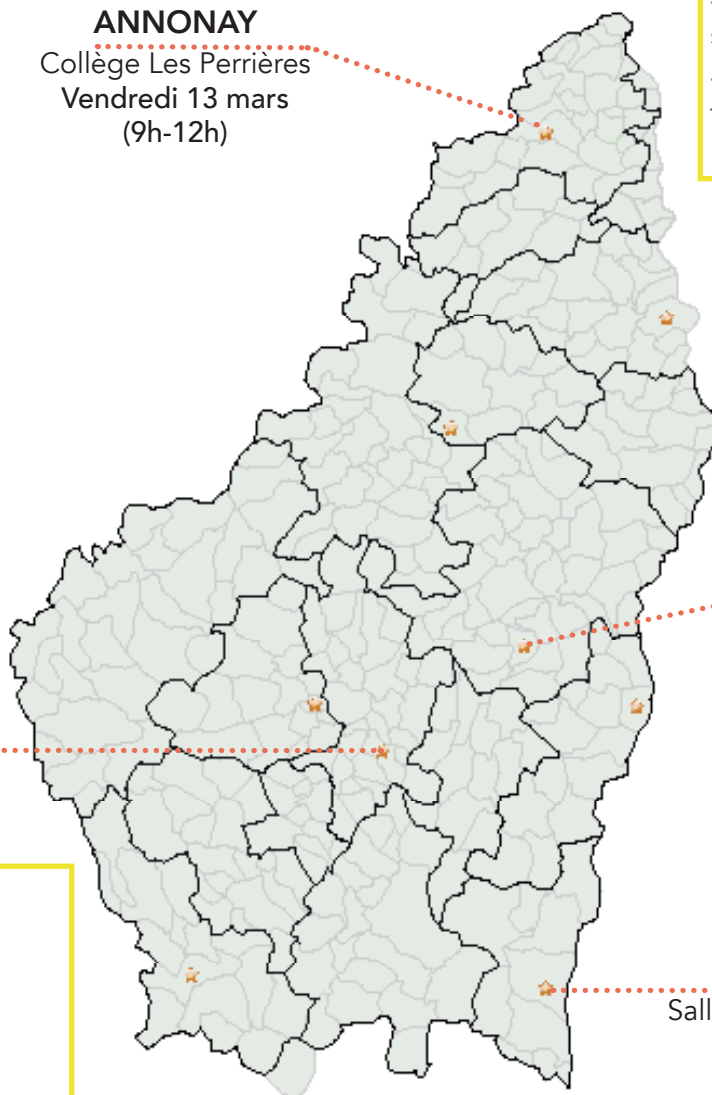
- Parking des Blaches :
30 rue René Grimaud
- Parking CMMP :
rue Maurice Imbert
- Parking du Belvédère :
18 rue Bossuet

Ordre du jour

- Droits, statut, rôle et missions des AESH
- Ouverture de 5 nouveaux PAS dès septembre 2026
- Que faire face à des difficultés/des troubles du comportement,

PRIVAS
Maison des syndicats
Jeudi 5 mars
(9h-12h)

BOURG ST ANDEOL
Salle St Michel (11 chemin de Tourne)
Jeudi 12 mars
(9h-12h)



COMMENT PARTICIPER AUX RÉUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE ?



1 Est-ce un droit ?

Oui, les AESH ont droit à 3 demi-journées d'information syndicale par année scolaire. Ces demi-journées se tiennent sur le temps de travail. Parce qu'il considère que l'unité de la profession est essentielle, parce qu'il entend construire avec elle les axes revendicatifs et parce qu'il entend rendre compte de l'action qu'il mène, la FSU-SNUipp, en Ardèche, comme partout en France est la seule organisation syndicale à faire vivre pleinement ce droit.

Il ne saurait être question, même si certains en rêvent, d'abandonner un droit aussi essentiel, pour l'école, ses personnels, les services publics et l'ensemble des salariés.

2 Qui peut participer ?

Tous les personnels embauchés, quel que soit le type de contrat, ont le droit de participer à ces réunions.

3 Est-on payé ?

Oui! Cette demi-journée n'est pas une grève. C'est une autorisation de droit. Elle est donc **rémunérée**.

4 Faut-il déposer une demande d'autorisation d'absence ?

Il suffit **d'INFORMER 48h à l'avance** le responsable du PIAL à l'aide du formulaire disponible ici (<https://07.snuipp.fr/article/aesh-autorisations-d-039-absence>) et de nous mettre en copie à l'adresse : fsu07@fsu.fr. La FSU 07 s'est chargée d'informer l'Inspecteur d'Académie et les responsables de PIAL de l'organisation de ces réunions.

PIAL / PAS	Adresse Mail PIAL
Les Perrières	pial07.perriere@ac-grenoble.fr
Ventadour	pial07.ventadour@ac-grenoble.fr
Vivarais	pial07.vivarais@ac-grenoble.fr
Henri Ageron	pial07.ageron@ac-grenoble.fr
Joseph Durand	pial07.durand@ac-grenoble.fr
PAS Vallée de la Beauce	aeshref.joyeuse@ac-grenoble.fr
Georges Gouy	pial07.gouy@ac-grenoble.fr
Deux vallées	pial07.deuxvallees@ac-grenoble.fr
PAS Crussol	pial07.crussol@ac-grenoble.fr
Léonce Vieljeux	pial07.vieljeux@ac-grenoble.fr
Le Laoul	pial07.lelaoul@ac-grenoble.fr
Marie Curie	pial07.curie@ac-grenoble.fr

LA FSU, À QUOI ÇA ME SERT ?

① Agir pour l'amélioration des conditions de travail

Les années précédentes, à l'issue des réunions d'information syndicale, nous avons ensemble :

- écrit et rencontré des députés,
- organisé des conférences de presse pour dénoncer les conditions de travail des AESH et les conditions de scolarisation des élèves en situation de handicap,
- organisé des mobilisations et assemblées générales à Privas et participé à celles organisées à Grenoble,
- interpellé l'administration Education Nationale sur les difficultés et les revendications des AESH.
- obtenu plusieurs refontes de la grille des salaires.

② Se rencontrer, échanger sur le travail

Pour un grand nombre d'AESH, les réunions d'information syndicale restent encore souvent le seul moment pour rencontrer les AESH de son secteur géographique.

Les temps de formation en cours d'emploi proposés par l'Education nationale restant limités, il est difficile de faire la connaissance d'AESH d'autres établissements et de sortir de son isolement. Ces demi-journées d'information syndicale sont vécues comme bénéfiques et nécessaires par de nombreux participant·es.

③ S'informer sur ses droits

- les contrats
- les conditions de recrutement
- les missions exercées
- le temps de travail et l'emploi du temps
- le salaire et ses évolutions
- les frais de déplacement et de transport
- la fin de fonction
- les droits à la formation, aux congés
- les droits à la santé, au chômage
- le métier d'AESH
- les droits syndicaux

④ Les représentant.es du personnel de la FSU sont élus pour informer et défendre les personnels.

Les représentants du personnel de la FSU, FSU-SNUipp pour le premier degré et SNES pour l'enseignement secondaire, sont élus pour informer et défendre les personnels.

On peut les joindre tous les jours par mail (fsu07@fsu.fr, snu07@snuipp.fr) et au téléphone pendant les permanences du jeudi au 04 75 64 51 15 ou 04 75 64 32 02.

Anne-Laure VINCENSINI, AESH, est là pour répondre aux questions concernant plus particulièrement les AESH.

La FSU informe sur les droits : <https://fsu07.fsu.fr>, <https://07.snuipp.fr/moment/108/aesh>.

La FSU conseille et oriente les personnels concernant leurs conditions de travail grâce à son action à la Formation Spéciale Santé-Sécurité-Conditions de Travail : 06 21 68 15 49 ou fs-csa-sd-sec-07@ac-grenoble.fr.



Recevoir toute l'info. analysée, chaque semaine, en un clic ?

Abonnez-vous à notre lettre d'information par téléphone ou par mail à fsu07@fsu.fr, snu07@snuipp.fr